

L'ÉCHO DU SÉNAT

L'action de Corinne Bouchoux

N° 2 - Janvier 2013

VOEUX



Madame, Monsieur,

2012 fut une année riche en espoirs d'une nouvelle politique plus soucieuse de l'égalité entre les territoires et de nos valeurs républicaines (liberté, égalité, fraternité). Par deux fois, nous avons voté et créé les possibilités du changement au Gouvernement et à l'Assemblée nationale. Déjà, en 2011, le Sénat avait changé de majorité, et ce pour la première fois depuis 1958. Certes, la majorité y est fluctuante et assez fragile, comme l'a montré l'épisode du budget retoqué en novembre dernier.

Il est trop tôt pour dresser un bilan des réalisations effectives à l'échelle du pays et de notre territoire. Nous ne pouvons ici que formuler à nouveau le souhait d'un acte III de la décentralisation qui donnerait enfin un rôle aux acteurs locaux, qui accorderait un vrai statut de l'élu (95 % des élus sont à l'échelle du pays des bénévoles). Il faut aussi en finir avec le cumul des mandats. Être parlementaire et membre d'une assemblée locale communale ou intercommunale dans un exécutif ne nous semble ni raisonnable ni tenable. Les journées n'ont que 24 heures et les dossiers sont de plus en plus complexes. Si l'on veut redonner toute sa place à la vie parlementaire, il faut des parlementaires à temps plein et non à temps partiel.

Enfin, puisque 2013 ne sera, en principe, pas une année électorale, souhaitons qu'elle soit celle des échanges partagés, du dialogue, des projets, de la réflexion sur la transition énergétique qui est la chance de relance de nos économies de demain. Réduisons, par exemple, la facture énergétique par des investissements d'isolation. C'est à ce type de relance que nous croyons, et pas aux investissements pharaoniques datant du siècle passé.

Je vous adresse mes meilleurs vœux de santé et de bonheur. ■

LA COMMISSION DE LA CULTURE DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

Depuis juillet 2012, Corinne Bouchoux a rejoint la Commission de la Culture de l'Éducation et de la Communication. Comme les 6 autres commissions permanentes au Sénat, cette commission joue un rôle essentiel dans la préparation du travail législatif, dans le contrôle du Gouvernement... Son champ de compétences recouvre l'éducation sous diverses facettes (enseignement scolaire, agricole, technique et supérieur) ainsi que la recherche, la culture, la communication (presse, télévision, nouveaux médias), la francophonie, le sport, la jeunesse et la vie associative. Présidée depuis 2011 par Marie Blandin, sénatrice écologiste du Nord, elle est composée de 57 membres et compte



trois sénateurs écologistes dont André Gattolin, sénateur de Hauts-de-Seine. ■

ÉDUCATION :

Un meilleur budget et l'attente d'une loi fondatrice

L'École doit permettre à chaque élève d'acquérir les connaissances et les compétences dont il a besoin pour poursuivre des études supérieures ou s'insérer dans le monde du travail. Elle vise à créer des conditions propices au développement de sa personnalité et à l'apprentissage de la citoyenneté. Le rapport de la concertation « Refondons l'École de la République » pose de vraies questions et permet un diagnostic. Y sont définies les orientations en matière d'amélioration des rythmes scolaires, de développement du numérique à l'école, d'éducation prioritaire, de lutte contre le décrochage scolaire, de prévention de la violence et de construction d'un grand service public de l'orientation. Néanmoins se pose la question de la prise en charge financière des trois heures « libérées » dans l'emploi du temps qui vont constituer une vraie charge pour les collectivités territoriales. Le budget de l'Éducation nationale reflète la priorité accordée à la jeunesse. Il s'agit d'un des budgets préservés dans un contexte difficile : il s'élève désormais à 62,7 milliards d'euros, ce qui représente une

augmentation de 2,92 %. Le budget prévoit de réinvestir fortement dans les moyens humains dédiés à l'enseignement. Près de 43 000 postes seront ouverts aux concours externes de l'enseignement en 2013 pour accroître l'encadrement scolaire avec l'idée de « plus de maîtres que de classes ». Ces recrutements assurent le remplacement de la totalité des départs à la retraite pour les rentrées 2013 et 2014.

GROUPES D'ÉTUDES : Des sujets très variés

Depuis octobre 2012, Corinne Bouchoux est membre du groupe d'études sur l'éthique du sport de la Commission de la Culture. Elle présentera également une étude sur le rôle des musées nationaux après 1945 face au patrimoine artistique spolié pendant la Seconde Guerre mondiale. Corinne Bouchoux a enfin été nommée Vice-présidente du groupe d'études sur les métiers artistiques. ■

CHIFFRES CLÉS

36 000

Nombre d'interventions réalisées par les 800 sapeurs-pompiers volontaires et professionnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Maine et Loire en 2011 (SDIS 49). Soit une intervention toute les 15 minutes. Corinne Bouchoux a rendu visite au SDIS du Maine et Loire le 22 octobre 2012.

81

C'est le nombre de sénateurs et députés de toutes tendances politiques qui ont adhéré au Club parlementaire pour le vélo créé au cours de l'été 2012. Corinne Bouchoux est, pour le moment, la seule adhérente du Maine et Loire...

140 000

Nombre de jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification ou diplôme selon le ministère de l'Education nationale.

<http://www.refondonslecole.gouv.fr/sujet/la-prevention-du-decrochage-scolaire/>

10 000

serait le nombre des soirées étudiantes organisées chaque année. Corinne Bouchoux a réalisé un rapport d'information avec le sénateur André Reichardt (UMP) au nom de la Commission des Lois sur « les rassemblements festifs et l'ordre public » présenté le 31 octobre 2012. Plutôt que de nouvelles dispositions législatives qu'ils ne jugent pas nécessaires, ils mettent en avant le renforcement des dispositifs locaux et associatifs de prévention.

<http://intranet.senat.fr/notice-rapport/2012/r12-095-notice.html>

Des pistes pour combattre la fraude et l'évasion fiscale

Au terme de cinq mois de travail, d'auditions et de déplacements, la Commission d'enquête « Evasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales » a rendu public le 24 juillet son rapport, composé d'un diagnostic et d'une soixantaine de propositions. Corinne Bouchoux en était vice-présidente.

Le constat partagé est le même pour tous, la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale est un combat urgent à mener pour l'intérêt général. Ces « angles morts de la mondialisation financière » ne sont certainement pas les seuls responsables de la crise financière de 2008, cependant ils y ont largement contribué. Les promesses faites au moment du G20 n'ont pas été réellement appliquées. En 2012, les banques qui ont reçu des aides colossales ne se sont pas retirées des paradis fiscaux. La fraude fiscale s'étend, elle représenterait entre 25 et 50 milliards d'euros, selon la Cour des comptes.

Le rapport a été voté à l'unanimité. Il démontre que la dématérialisation croissante de l'économie et des flux financiers, a permis le passage d'une évasion fiscale « artisanale » à une évasion « professionnalisée » et massive. La complexité des mesures fiscales de l'Etat a amené le développement d'une quasi « industrie de la fraude fiscale ». On peut se poser la question du civisme fiscal lorsque l'on sait que beaucoup d'entreprises du CAC 40 échappent à l'impôt.

Le rapport propose des solutions concrètes pour agir immédiatement. La transparence est le mot clé de l'action. Il convient de déployer un véritable arsenal de mesures. A commencer par l'importance de la

La sénatrice angevine et les fraudeurs du fisc



création d'une Haute instance de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Plus qu'un symbole ce serait le signal de l'engagement de la France dans cette lutte. Elle serait l'outil opérationnel permettant de définir un tableau de bord de mise en œuvre des mesures préconisées.

Dans le domaine, ce qui s'avère également structurant, c'est de développer une politique pénale lisible permettant une sanction dissuasive du délit de fraude fiscale, s'assurant du respect des normes par toutes les entreprises.

Il convient également de responsabiliser les entreprises via l'intégration du civisme fiscal dans le champ de la Responsabilité Sociale des Entreprises

LE CHIFFRE

ENTRE 25 ET 50 MILLIARDS

La fraude fiscale s'étend : elle représenterait entre 25 et 50 milliards d'euros selon la Cour des comptes. ■

« L'évasion fiscale équivaut aujourd'hui au budget d'un ministère régalien. Il faut donc initier un véritable arsenal de mesures, à commencer par une Haute instance de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et se mettre d'accord sur le tableau de bord de leur mise en œuvre. Pour cela, une politique pénale énergique, lisible, permettant une sanction efficace et dissuasive du délit de fraude fiscale, est nécessaire.

>> Source : Une du quotidien Le Courrier de l'ouest lundi 2 juillet 2012

(RSE). Par exemple : responsabilisation des administrateurs et des représentants du personnel face à ces enjeux, lisibilité de la compatibilité des entreprises... Les entreprises dans lesquelles l'Etat est actionnaire doivent se montrer exemplaires. **De nouvelles stratégies sont souhaitables**

au niveau de la législation fiscale. Le rapport préconise la création d'une taxe sur les transactions financières et une coopération renforcée. À l'échelle européenne, la mise en place d'une telle taxe permettrait de dégager plus de 57 milliards d'euros chaque année.

N'oublions pas la capacité d'action des collectivités territoriales. Elles sont directement concernées par les conséquences budgétaires, économiques, sociales et environnementales de l'évasion fiscale. La Région Île de France a innové en 2010 en votant la première délibération contre les paradis fiscaux. Elle permet d'exiger des entreprises des informations en toute légalité. Depuis, de nombreuses régions, dont la Région Pays de la Loire, mais aussi des Villes et des Départements ont suivi.

Les collectivités sont des investisseurs et aussi des partenaires des

banques. Elles se doivent de choisir soigneusement les établissements de prêt, en fonction de leur transparence ou la conduite d'actions contre la corruption, la fraude et le blanchiment en se renseignant auprès des établissements financiers ou en utilisant la liste des paradis fiscaux. Si toutes les collectivités agissent en vérifiant les critères d'éthique, elles pousseront les banques et les entreprises à s'engager sur des démarches soutenables et équitables.

Dans une situation budgétaire difficile, la France et l'Europe ne peuvent plus être privées de cet argent qui s'évapore. À cela s'ajoutent les questions de morale et d'éthique. Les solutions existent. Seule la volonté politique pourra mettre fin à ce scandale majeur qu'est l'évasion fiscale. ■

• Kit « lutte contre les paradis fiscaux » à destination des collectivités territoriales, réalisé par la Fédération des Elu-e-s Verts (FEVE) : www.la-feve.fr

• Rapport d'information n° 673 « L'évasion fiscale internationale, et si on arrêtait ? » : www.senat.fr/notice-rapport/2011/r11-673-1-notice.html

VISITE DE LA PRISON D'ANGERS

Le 27 juillet 2012, Corinne Bouchoux a visité, dans le cadre de ses compétences de visite des lieux de privation de liberté, la maison d'arrêt d'Angers, afin d'y observer les conditions de détention. Accompagnée par la directrice adjointe et un responsable de la sécurité, la sénatrice n'a pu que constater la vétusté et la surpo-



pulation (400 détenus pour 200 places) de ce lieu. Malgré le grand professionnalisme du personnel, la tension est palpable en ce vendredi de fin juillet, avec un temps lourd et orageux, sans ateliers pour ceux qui d'habitude travaillent. Corinne Bouchoux milite pour le déménagement de cette prison vers un lieu accessible, pour une prison digne, moderne, avec une présence humaine suffisante et de qualité.

« Notre pays, prompt à donner des leçons sur les droits humains, devrait se donner les moyens d'une politique pénitentiaire ambitieuse où la prison devrait être l'exception et les peines alternatives développées ».

Elle souhaite que les moyens soient mis en œuvre pour la prévention et la réinsertion (via une formation digne de ce nom par exemple). Elle salue à cet effet les premières mesures de la ministre Taubira qui remet en cause le tout carcéral aussi coûteux qu'inefficace (ces dix dernières années, le nombre de détenus a beaucoup augmenté, mais la sécurité n'a pas progressé pour autant).

La prochaine visite (inopinée) de la maison d'arrêt portera sur le dialogue avec le personnel, les détenus et les familles en visite. ■

LOI BLANDIN

Scandales sanitaires et environnementaux : Les lanceurs d'alerte enfin sous protection

Le Sénat a adopté le mercredi 21 novembre la proposition de loi du groupe écologiste - menée par Marie Blandin, Sénatrice du Nord - visant à protéger les lanceurs d'alerte sur les risques sanitaires ou environnementaux et à renforcer la déontologie des expertises scientifiques.

Les scandales sanitaires ont fait l'objet de nombreux rapports où l'on découvre les mêmes mécanismes :

- des arbitrages d'expertise influencés par des membres ayant des liens d'intérêt avec une firme à l'origine du produit incriminé.
- des citoyens, ouvriers, chercheurs qui ont tiré la sonnette d'alarme avant l'action des pouvoirs publics et qui se sont trouvés intimidés, « placardisés » voire licenciés.

Au final, il y a des malades, des décès, une perte de confiance entre la société et la science et des milliards de coûts de réparation.

Cette loi a pour but de veiller à exclure les conflits d'intérêts des lieux de décision, à prendre en compte les alertes et protéger ceux qui les émettent.

Le texte crée une "Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé et d'environnement". La protection des lanceurs d'alerte est renvoyée au droit commun et à un recours possible aux défenseurs des droits. Le code du travail est modifié et inclut les salariés lanceurs d'alertes

dans les salariés protégés. Enfin, le texte renforce la "traçabilité" : les organismes d'expertise et de recherche devront tenir "un registre des alertes". ■



M-C. BLANDIN © Nourc

Directrice de la publication : Corinne Bouchoux

Crédits photos : Nourc - Prisclo - Association des Maires 49 - YH

Réalisation graphique : Media co - C. Bourdin
www.e-mediaco.fr



Impression : Presse Pluriel

Tirage : 3000 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

PROJET DE LOI « RÉFORME DES TERRITOIRES ET ACTE 3 DE LA DÉCENTRALISATION »

La rentrée a vu deux étapes importantes se dérouler pour ce projet de loi porté par la ministre Marylise Lebranchu dont la discussion est prévue en 2013.

À l'initiative des quatre sénatrices et sénateurs de Maine et Loire et de l'association des Maires, une rencontre a été organisée le 22 septembre à Angers afin de prendre l'avis des élus locaux sur ces sujets. Trois tables-rondes ont eu lieu :

- Redéfinir les relations Etat - collectivités territoriales et clarifier les missions de chacun
 - Garantir les moyens et l'efficacité de l'action publique locale (ressources, agents...)
 - Organiser la démocratie territoriale : circonscriptions électorales, types et modes de scrutins et surtout statut de l'élu.
- Un débat national s'est tenu sur ces mêmes sujets les 4 et 5 octobre au Sénat et à la Sorbonne. Il a été marqué par un discours du Président de la République qui a dévoilé certaines pistes de ce projet de loi. Il souhaite « une réforme dans la confiance, la clarté, la cohérence et la démocratie ».

Ce fut l'occasion pour les écologistes de



rappeler leur attachement à la parité et à la diversité dans les représentations électorales via la mise en place de scrutins de liste et la proportionnelle, leur envie de développer la démocratie participative, leur volonté de faire reconnaître la prééminence de l'échelon régional et de rappeler le rôle de l'Europe tout en créant une réelle autonomie fiscale aux collectivités territoriales. ■

• Comptes rendus des débats :
www.senat.fr/democratie-territoriale.html
et www.maires49.asso.fr/

• Propositions de la Fédération des Élu-es Verts et Écologistes : www.la-feve.fr

LES « CAUSERIES » DE LA SÉNATRICE SONT LANCÉES !

À l'invitation de Corinne Bouchoux, plus d'une trentaine de personnes sont venues débattre sur la thématique : « le végétal : quel atout pour le Maine et Loire ? » le lundi 22 octobre à l'Arts café (Angers). Le début d'une série de cafés-débats qui ont pour objectif de discuter de sujets d'actualité en confrontant les points de vues de différents

acteurs : élu-e-s, associatif/ves, expert-e-s, étudiant-e-s, chef-fe-s d'entreprises... Pour Corinne Bouchoux, « il s'agit de rapprocher les citoyens de leurs élu-e-s et de l'institution qu'est le Sénat, tout en passant un moment convivial et instructif ».

• Prochain rendez-vous le lundi 18 février 2013 sur l'évasion fiscale.

POUR ME CONTACTER

Permanence parlementaire

Isabelle CASSEREAU et Yoann HENDRYCKX
19 rue Chateaugontier - 49100 Angers
Sur rendez-vous
Tel : 02 41 72 82 22
y.hendryckx@assistants.senateurs.fr

Sénat

Zahra AITZEGAGH
Casier de la Poste, 15 rue de Vaugirard,
75 291 Paris Cedex 06
Tel : 01 42 34 31 06 - Fax : 01 42 34 40 64
c.bouchoux@senat.fr

Pour connaître toute l'action de Corinne Bouchoux, au Sénat et sur les territoires, nous vous invitons à consulter son site officiel :

www.corinnebouchoux.eelv.fr